Déclaration liminaire au CSA de l'Académie d'Amiens

du jeudi 12 novembre 2026

M. le Recteur, Mesdames et Messieurs, membres du CSAA,

Nous commencerons notre intervention par l'expression de notre soutien et de notre solidarité à nos deux collègues professeures des écoles de Nice gravement éprouvées il y a 10 jours, dans l'exercice de leur mission de service public et demandons que tout soit fait par l'institution pour les aider à surmonter ce traumatisme.

Cette nouvelle agression de personnels scolaires est sans surprise, hélas. Rappelons-le, l'École n'est pas un sanctuaire loin s'en faut. Comme l'a souligné la CFDT en mai dernier, dans son second baromètre sur l'état du travail, les violences physiques, comme les agressions verbales à l'encontre des agents publics, augmentent.

Dans le premier degré, les enseignants, et notamment les directrices et directeurs, sont en contact immédiat avec les familles. Une spécificité qui fait que les professeurs des écoles sont très exposés aux violences venant des familles. Il faut aussi considérer la solitude rattachée à l'exercice de la direction d'école. D'autres graves situations en ont attesté ces dernières années, et certaines se sont soldées par le suicide de collègues. Dans la grande majorité des cas, les directrices et directeurs d'école sont en majorité chargés d'enseignement et doivent gérer leur classe – ce qui, dans la relation avec les parents, n'est pas sans difficulté puisqu'il n'y a aucun intermédiaire.

C'est pourquoi la CFDT revendique l'augmentation du temps de décharge, plus de présence humaine avec la réadoption du principe « Plus de maîtres

que de classes », la création de postes d'assistant·e·s d'éducation dans les écoles mais également de personnels administratifs…

Actuellement, notre pays vit une crise sociale majeure. Les incertitudes qui pèsent sur l'avenir amènent des lycéens et des étudiants à exprimer leurs besoins pour avoir de bonnes conditions d'étude et avoir toutes les chances de réussite. Ils réclament un meilleur accompagnement pédagogique, un meilleur accompagnement à l'orientation, des locaux en bon état pour suivre les cours, et des places en nombre suffisant dans les formations post-bac.
Ce qu'ils et elles demandent est plus que légitime : depuis des années, les professionnels que nous représentons expriment leurs besoins pour mener à bien leurs missions de service public d'éducation qui rejoignent les besoins des élèves : des effectifs moins chargés, des programmes mieux pensés et moins chargés qui laissent du temps pour accompagner les élèves, des ressources humaines en nombre suffisant dans tous les métiers qui font l'École, l'organisent, l'administrent et accompagnent les parcours des élèves.

Investir dans l'éducation, c'est préparer l'avenir, c'est permettre aux jeunes d'accéder à un niveau d'étude et de qualification élevé, c'est préparer un bilan économique positif à moyen et long termes.

Si la CFDT soutient les mobilisations lycéennes qui se tiennent pour porter ces revendications, elle dénonce sans détour les nombreuses violences commises envers les personnels de tous corps (AED, enseignants, CPE, chefs d'établissements…) ainsi qu'envers des élèves et les dégradations de biens publics qui ternissent le mouvement, d'autant qu'elles ne sont pas toujours perpétrées par des élèves et que l'objectif des auteurs n'est nullement de faire avancer les choses.

Par ailleurs, cette crise sociale que vit notre pays est fortement marquée par la colère et la détresse des travailleurs jeunes et moins jeunes qui subissent l'inflation avec des rémunérations qui stagnent et donc, des travailleurs qui ne peuvent plus vivre dignement de leur salaire Pour les agents de notre ministère, et en particulier pour les plus précaires et les moins bien rémunérés, comme les AESH, les AED, ou encore les personnels administratifs de catégorie C et B, c'est un pouvoir de vivre qui s'amenuise, des difficultés de vie, faute de revalorisation indiciaire et de revalorisation indemnitaire.

Au delà de l'augmentation du point d'indice, nous demandons la révision des grilles pour les faire commencer bien au delà du Smic.

En effet, il est inadmissible que le premier employeur français, à savoir l'État, ait pensé les grilles de plusieurs de ses personnels de façon à être systématiquement sous le SMIC dès son augmentation. Il est également inacceptable que le tir soit corrigé par une indemnité différentielle qui n'entre pas en compte dans le calcul des pensions. La CFDT revendique par ailleurs la disparition de la catégorie C qui n'a plus lieu d'être alors que les personnels qui la composent ont des missions qui relèvent de la catégorie B.

Les métiers et les rémunérations doivent être revalorisés. Nous demandons à ce sujet la poursuite de la requalification des postes afin que leur classification corresponde à la fiche de poste. Et cela vaut pour tous les métiers de l'Éducation nationale.

Pour les enseignant·e·s, nous demandons un nouveau doublement de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) et de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) qui permettrait de rapprocher la part indemnitaire de la rémunération des enseignant·e·s de celle des agent·e·s des autres corps de la catégorie A. Actuellement l'indemnitaire des enseignant·e·s est 5 à 6 fois inférieur à celui des attachés. Comment se justifie cet écart ?

Pour la CFDT, une revalorisation salariale de tous les personnels est indispensable face au pouvoir de vivre qui se dégrade significativement et il y a urgence à trouver les solutions pour valoriser le travail.

Pour terminer, outre les questions diverses que nous vous avons adressées, nous souhaitons aborder ici un sujet sur lequel nous avons été très récemment interpelés et qui exige des réponses à donner aux personnels concernés, à savoir les AED en préprofessionnalisation de notre académie. En effet, un collectif de ces derniers nous a sollicités quant à la décision de leur imposer des stages de formation massés sur lesquels ils sont en responsabilité d'élèves dans des conditions qui nous interrogent : entre autres dans des écoles qui ne sont pas leurs écoles habituelles de stage où on leur demande d'emmener les élèves à la piscine par exemple sans les

connaître, ou encore où aucun enseignant de l'école n'est disponible et sans avoir de tuteur lors de ces stages, contrairement aux autres étudiants en Master MEEF.

Ces stages sont donc imposés, en sus de leur service habituel, alors qu'ils ne figurent pas dans leur contrat, au motif que le nombre d'heures qu'ils doivent ne serait pas couvert sans ces derniers. Cette décision nous questionne puisque rien n'a changé depuis l'année scolaire précédente. Pouvez-vous nous indiquer ce qui a conduit à cette décision ? Quelles sont les modalités prévues pour ces stages (dates, durée, lieux)? Une rémunération de ces derniers est-elle prévue, comme c'est à priori le cas dans d'autres académies ? Une prise en charge des frais de déplacement est-elle prévue ? Des solutions sont-elles envisagées pour les collègues qui n'auraient pas de véhicule personnel pour se déplacer si les formations étaient organisées hors de leur établissement ? Les collègues concernés ont bien tenté de poser ces questions à l'université mais s'ils obtiennent des réponses aux mails qu'ils adressent sur d'autres sujets, ils n'en obtiennent pas sur ces derniers.